

## Délibération du Conseil Municipal

Commune de La Porcherie 87380

N°2017/02

Nombre de conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 14

L'an deux mille dix-sept, le lundi 6 février à 19 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2122-7 du Code Général des Collectivités Locales.

Date de convocation du Conseil Municipal le 1<sup>er</sup> février 2017.

**Présents :** Jean-Claude Parot, Michel Mouret, Huguette Tricard, Michel Veyseix, Chantal Vial, Daniel Monteil, Michel Ajuste, Jean-Pierre Lage, Paulette Breuil, Jeannine Chadelaud, Stéphanie Buisson, Philippe Péna, Pascal Boutet.

**Absents :** Patrick Vinour procuration donnée à Chantal Vial, Éric Parot pas de procuration.

**Secrétaire de séance :** Stéphanie Buisson

**Objet :** validation du PADD arrêté à la date du 16/12/2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les conclusions concernant le PADD (réf délibération n°2016/21) reçues le 28 novembre 2016 ont dû être modifiées en raison d'un avis motivé du cabinet d'étude 6 T et des services de l'Etat.

La Nouvelle Prospective PLU 2014-2015 serait comme suit :

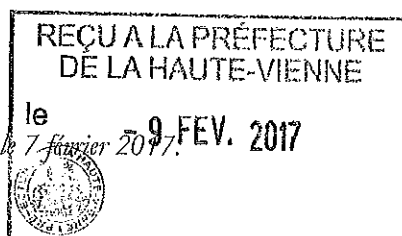
- Après la réalisation du zonage, la commune a ouvert 1.36ha de zone 1AU et 1.48 ha de dents creuses (en lieu et place de 1ha74).
- Cela représente un total de 2.84 ha (en lieu et place de 3.1ha) à consommer sur les 12 prochaines années soit 0.23ha (en lieu et place de 0.25ha).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette modification. Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil donne son accord à cette modification.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus, au registre sont les signatures, pour copie conforme, en mairie le 6 février 2017.

Le Maire,

Jean-Claude Parot



- Transmis au Représentant de l'État le 7 février 2017.
- Publié le 7 février 2017.